

## PROGRAMME

### MODULE « Méthodologie de l'épreuve de 3 à 5 questions à réponses courtes/tableaux à partir d'un dossier »

**Présentiel : 6 jours**

Acquisition de la méthodologie et des connaissances nécessaires à la réalisation de l'épreuve écrite.  
Apports en français et en mathématiques en lien avec l'épreuve.  
3 devoirs d'entraînement et 1 concours blanc d'1h30.

### MODULE « Notions fondamentales d'environnement territorial »

**Présentiel : 2 jours**

Mobilisation des connaissances fondamentales en environnement territorial nécessaires pour passer un concours ou un examen professionnel.

### MODULE « Santé et sécurité au travail »

**Présentiel : 2 jours**

Mobilisation et approfondissement des connaissances de base en matière de santé et sécurité.  
Connaissance des principales règles d'hygiène et de sécurité au travail.



### MODULE « Méthodologie de l'entretien avec le jury »

**2 jours**

Acquisition de la méthodologie de l'épreuve orale.  
Mises en situation à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Module réservé aux agents admissibles.

## INSCRIPTION

L'inscription à la préparation doit être validée par l'autorité territoriale.  
L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Celle-ci doit être effectuée personnellement par l'agent auprès du centre de gestion organisateur.

## MODALITÉS

La formation est suivie sur le temps de travail, depuis le poste de travail ou dans un espace aménagé à cet effet.  
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement

## ASSIDUITÉ

L'assiduité est obligatoire sur la durée totale de la formation.  
Toute absence doit être exceptionnelle, justifiée et signalée dans les meilleurs délais par la collectivité.  
Le manque d'assiduité pourra conduire le CNFPT à reconsidérer la participation de l'agent à la préparation.